



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Organisme de placement collectif



6 ans et demi



Capital initial (hors
frais) 100% protégé à
l'échéance



Profil défensif



Pas de précompte
mobilier

Vous pensez que les actions européennes à haut rendement du dividende présentent un potentiel de rendement intéressant. Mais allergique au risque, vous refusez tout investissement direct en actions.

Avec BNP PARIBAS B FUND II Call Index 4,

- ✓ vous associez votre rendement potentiel à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30, composé des 30 actions présentant les meilleurs rendements du dividende au sein de la zone euro,
- ✓ vous profitez des performances de cet indice si les actions qui le composent s'apprécient comme vous l'espérez,
- ✓ vous savez que vous récupérerez votre capital initial (hors frais) à l'échéance.

La crise de la dette a quelque peu modifié le paysage financier européen. Les acteurs les plus solides en sont aujourd'hui les entreprises. Après avoir assaini leurs bilans et réduit leurs dépenses, beaucoup d'entre elles disposent d'abondantes liquidités qu'elles ont tendance à utiliser non pas pour investir, mais pour récompenser leurs actionnaires par de meilleurs dividendes.

D'un autre côté, les obligations d'État ont vu pâlir leur statut de valeurs refuges. Étant donné l'extrême faiblesse des taux et les incertitudes persistantes, les mouvements de fuite vers la qualité pourraient donc s'orienter vers les actions européennes à haut rendement du dividende, perçues comme plus défensives.

Enfin, comme beaucoup de ces actions de qualité ont été sévèrement sanctionnées, souvent injustement, lors des récentes corrections boursières, elles présentent aujourd'hui des valorisations intéressantes, qui augmentent d'autant leur potentiel de rendement.

Vous aimeriez bénéficier de ces perspectives favorables mais vous redoutez une perte de capital? **Ne laissez pas la crainte vous priver d'un rendement potentiellement élevé.** Recherchez plutôt la meilleure façon d'en profiter. Avec BNP PARIBAS B FUND II Call Index 4, par exemple.

Un investissement sûr et simple

Ce nouveau compartiment de la sicav belge BNP PARIBAS B FUND II associe votre rendement final à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30, composé des 30 actions présentant les rendements du dividende les plus élevés au sein de la zone euro. Vous visez donc le potentiel de ces actions sans y investir directement.

À l'échéance, soit le 2 mai 2018, vous recevez

- ➔ **100% de votre capital initial (hors frais)** quelle que soit la performance de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30;
- ➔ **une plus-value éventuelle égale à 85% de toute évolution positive de l'indice.** Aucun plafond ne vient limiter la hausse prise en considération. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value n'est octroyée.



Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire à ce nouveau compartiment **jusqu'au 14 octobre 2011 à 16 h** (clôture anticipée possible). BNP Paribas Fortis assure le service financier.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer



BNP PARIBAS B FUND II Call Index 4 en un coup d'œil



Description

Forme juridique: compartiment de la sicav de droit belge BNP PARIBAS B FUND II. Actions de capitalisation uniquement (code ISIN: BE6225972270).

Type d'investissement:

- assurant la protection à 100% du capital initial (hors frais) à l'échéance,
- associant le montant de la plus-value éventuelle à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30, composé des 30 actions présentant les rendements du dividende les plus élevés au sein de la zone euro.



Protection du capital

Échéance: 2 mai 2018, soit une durée de 6 ans et demi.

Protection à 100% du capital initial (hors frais) à l'échéance, soit un remboursement de 1.000 EUR par action de 1.000 EUR.

Avant l'échéance, la valeur d'inventaire fluctuera en fonction de l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 ainsi que des taux d'intérêt.



Rendement

Calcul de la plus-value finale

- La plus-value (hors frais) éventuelle sera égale à 85% de toute performance positive enregistrée par l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 entre sa valeur finale et sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera octroyée.
- Valeur initiale de l'indice: moyenne des cours de clôture des 19, 20 et 21 octobre 2011.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture du dernier jour ouvrable des mois allant d'octobre 2016 à mars 2018 et du 19 avril 2018 pour la dernière observation.



Profil d'investisseur

Ce compartiment est destiné à l'investisseur présentant un **profil défensif**.

Il peut également convenir à des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements BNP Paribas Fortis.



Souscription

Période de souscription initiale: du 15 septembre au 14 octobre 2011 avant 16 heures (clôture anticipée possible).

Prix de souscription: 1.000 EUR.

Date valeur de paiement: le 21 octobre 2011.

Après la période de souscription initiale, les opérations seront décomptées sur base de la valeur d'inventaire majorée de frais plus élevés.



Frais

Frais d'entrée

- 2,5% durant la période de souscription initiale.
- 5,5% par après (dont 3% au profit du compartiment).
- Toute souscription effectuée via PC banking ou Phone banking donne droit à une réduction immédiate de 20% sur les frais d'entrée.

Frais de sortie

- Néant à l'échéance.
- 0,5% (au profit du compartiment) en cas de sortie à la valeur d'inventaire calculée le 2 février 2015.
- 1% (au profit du compartiment) à tout autre moment avant l'échéance.

Taxe sur opérations de bourse

- Néant à l'entrée et à l'échéance.
- 0,5% en cas de sortie avant l'échéance (maximum 750 EUR par opération).

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur en Belgique, les plus-values des actions de capitalisation de la sicav belge BNP PARIBAS B FUND II ne sont pas soumises au précompte mobilier.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Remarque à l'intention des non-résidents originaires d'un autre État membre de l'Union européenne: ce compartiment n'entre pas dans le champ d'application de la Directive européenne sur les revenus de l'épargne et ce, aussi longtemps que la Commission européenne et la législation belge n'en décideront pas autrement.



Documentation

Le prospectus d'émission et le prospectus simplifié (reprenant divers exemples) sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis.

Ce document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Il s'agit d'une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.